

**Décision n° P 2018 - 19 en date du 21 MARS 2018  
portant délégation de signature du président du directoire en matière  
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le relevé de décision du comité des investissements n°19 valant délibération du directoire,

Vu la vente par la société Peugeot Citroën SA à l'établissement Société du Grand Paris intervenue le 28 février 2017, aux termes d'un acte reçu par Maître Cyrille Lelong, Notaire à Colombes, portant sur une unité foncière constituée des parcelles de terrains sises à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), boulevard André Citroën et à Gonesse (Val d'Oise) d'une surface de 287.296 m<sup>2</sup>,

Décide :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Françoise HEBRARD, responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- une convention avec la société PSA Automobiles SA portant sur la prise en charge financière par la société PSA Automobiles SA du financement des diagnostics nécessaires en vue de définir la présence d'amiante sur le bien immobilier objet de la vente en date du 28 février 2017.
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le 21 MARS 2018

Le président du directoire

Philippe YVIN